

RAPPORT D'ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR



Merci

POUR LES JEUNES,
POUR VOTRE INVESTISSEMENT,
MERCİ À CHACUN ET À TOUS
DE PARTICIPER
À CE DEVOIR
DE SOLIDARITÉ.

1. OBJET DE L'ASSOCIATION :

Description synthétique du projet associatif et activités de l'association.

Depuis janvier 2017, un collectif s'est mis en place dans les Côtes d'Armor pour accompagner des adolescents étrangers qui ne sont pas ou plus suivis par les institutions publiques et qui se sont retrouvés à la rue. Les jeunes sont accueillis dans plusieurs familles bénévoles (en général, trois familles pour un jeune) qui les accompagnent dans la vie de tous les jours. Elles se relaient pour les héberger, assurer leur scolarisation, organiser leur accès à la santé, participer à leur intégration et veiller au respect de leurs droits. Certains des jeunes ne pouvant, pour diverses raisons (scolarité, manque de familles disponibles...) être dans des familles durant la semaine sont en internat au sein d'établissements scolaires (26 jeunes migrants sont internes). Des familles prennent alors le relais le week-end et durant les vacances. Certains peuvent également et temporairement être hébergés notamment dans des locations. De 6 jeunes accueillis au tout début 2017, c'est aujourd'hui plus de 60 jeunes qui sont accueillis, accompagnés et soutenus par les 160 familles d'accueil bénévoles qui se sont relayées depuis le démarrage de l'action en 2017. Au total, ces 160 familles représentent près de 350 bénévoles qui agissent pour l'association.

L'association CAJMA22 a été créée au 1er mai 2018 pour coordonner toutes ces actions.

Les jeunes sont logés et nourris par les familles et sont intégrés à la vie des foyers. L'intégration est favorisée par les échanges nombreux et diversifiés entre les jeunes et les accueillants. Les jeunes appréhendent ainsi la culture, le fonctionnement et les règles du pays dans lequel ils sont. L'intégration dans les familles est aussi un levier qui permet aux jeunes non-francophones de parler le français. L'association donne aussi des cours de français et de remise à niveau dans différentes matières (histoire, géographie de notre pays).

Les jeunes sont accompagnés dans les démarches de santé, mentale et physique. Ils sont scolarisés dans les collèges et lycées. Certains se positionnent dans la voie de l'apprentissage (restauration, maçonnerie, peinture,.....).

L'association accompagne également les jeunes migrants dans leurs démarches d'obtention des documents nécessaires leur permettant de vivre et de s'intégrer sur le territoire français.

Les jeunes participent à la vie associative et sportive du territoire et découvrent la culture et les sports bretons. Outre les familles d'accueil, une cinquantaine de bénévoles apportent leur soutien sur les questions de culture, de loisir, de sport, de scolarisation...

Les familles accueillantes participent massivement. Elles logent les jeunes, les nourrissent, les habillent, payent les loisirs, etc. Depuis la création du collectif, elles ont pris en charge un certain nombre de dépenses, grâce à un pot commun. Les frais d'internat, de demi-pension, de déplacements (certains à Paris pour leur régularisation administrative), frais médicaux, assurances tous risques... restent lourds. Une aide financière est essentielle afin que l'accueil de ces jeunes puisse perdurer le temps nécessaire et que le retour à la rue soit évité.

2. PUBLIC CONCERNÉ PAR L'ACTION DE L'ASSOCIATION :

Si l'association vient aussi en aide aux familles accueillantes, les bénéficiaires finaux sont les jeunes migrants entrés en France comme mineurs non accompagnés et qui, de ce fait, se retrouvent sans ressources, sans logement et sans parcours scolaire défini. Les familles bénévoles les accueillent sans aucune distinction de sexe, d'origine ou de religion. Parmi les jeunes accueillis, il y a des femmes et des hommes, des jeunes originaires de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou d'Asie Centrale.

Il s'agit là de jeunes non suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département :

- Les familles accueillent en effet les jeunes, qui n'ont pas été - ou ne sont plus - inclus à l'ASE, le temps que les informations permettant d'établir leur minorité soient précisées et validées. A la suite de quoi le jeune est, le cas échéant, orienté vers l'ASE.

- Certains sont jeunes majeurs pris en charge par CAJMA à la suite de leur accueil en tant que mineurs. Ils sont pris en charge le temps d'obtenir leur régularisation et leur indépendance financière.

3. ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

2 Rue de Brest – 22360 Languieux

4. CRÉATION DE L'ASSOCIATION :

La création a été déclarée au journal officiel de la République française le 4 mai 2018;

Elle est reconnue d'intérêt général depuis le 19 mars 2019.

Site Internet : www.cajma22.fr

Contact mail : contact@cajma22.fr

5. LES ADHÉRENTS :

L'association compte 290 adhérents (à jour de leur adhésion) répartis à plus de 80 % sur les Côtes d'Armor et essentiellement sur l'agglomération de Saint-Brieuc.

6. COÛT DE L'ADHÉSION :

Le montant de l'adhésion est fixée à 5 €.

7. MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :

Le fonctionnement de l'association est basé sur le bénévolat.

L'association s'appuie essentiellement sur les familles qui accueillent et accompagnent les jeunes migrants.

Les administrateurs sont aussi fortement sollicités pour les actions au quotidien.

En dehors du temps d'accueil dans les familles, pour quelques bénévoles, l'activité assurée représente pour chacun un quasi temps plein en particulier pour rechercher de nouvelles familles accueillantes.

8. LOCAUX DE L'ASSOCIATION :

L'association n'est ni propriétaire ni locataire de locaux.

Elle dispose d'une salle de réunion mise à sa disposition par la Mairie de Langueux sur le site de l'Orangerie, salle utilisée notamment pour les cours de soutien scolaire, les réunions de Bureau et de Conseil d'Administration. Elle est aussi utilisée pour les « cafés CAJMA22 » qui ont lieu une fois par mois et dont le but est de réunir les familles accueillantes, celles qui souhaitent le devenir et les jeunes.

Lorsque les réunions ou manifestations organisées regroupent beaucoup de participants, les collectivités locales et notamment la ville de Langueux mettent à disposition des locaux selon les besoins.

L'IUT, le Centre Social du Plateau de Saint-Brieuc ont fourni des locaux d'enseignement durant l'année scolaire 2018-2019.

Depuis fin 2019, le musée de Saint-Brieuc, la ville de Saint-Brieuc, à la petite salle de Robien mettent à disposition des locaux pour l'enseignement et les réunions organisées par l'association.

9. FONCTIONNEMENT :

Il prend appui :

• **sur les bénévoles**, et notamment les membres du Conseil d'Administration qui pour quelques-uns d'entre eux sont sollicités quotidiennement. Par ailleurs, il faut noter :

- . 8 à 10 réunions de Bureau par an
- . 7 à 8 Conseils d'administration
- . plusieurs commissions mises en place et qui se réunissent autant que nécessaire (pour certaines, tous les 15 jours) : Santé, Scolarité, Juridique, Culture & Loisirs, Jeunes...
- . beaucoup de séances de travail avec les administrateurs sur des sujets spécifiques
- . des cours de français et de remise à niveau scolaire toutes les semaines
- . un site Internet (cajma22.fr) qui présente l'association.

. un livret d'accueil qui permet de donner toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité aux familles et qui favorise une cohérence d'ensemble. Des rencontres régulières entre une psychologue et les familles le souhaitant visant à échanger sur l'accueil, l'interculturalité...

. des rencontres régulières entre une psychologue et les familles le souhaitant visant à échanger sur l'accueil, l'interculturalité...

. un grand travail de structuration : mise en place d'un référent du Conseil d'Administration pour chaque adolescent, qui suit l'avancement de sa situation scolaire, sanitaire, administrative et s'informe de ses difficultés

. des conventions ont été rédigées à l'intention des familles accueillantes et des adolescents étrangers, afin de préciser leurs relations avec l'association.

• sur des partenaires institutionnels :

- . compagnie théâtrale « L'Artère »
- . MJC du Plateau
- . IUT de Saint-Brieuc
- . Musée de Saint-Brieuc

10. COMMISSION SANTÉ :

Ses activités, actualisées au 15 janvier 2020 :

- Réunion environ une fois/mois avec 6 à 8 participants,
- Rédaction et mise à jour de la partie santé du livret d'accueil (disponible sur le site),
- Mise à jour des dossiers AME/CMU pour tous les jeunes,
- Échange ouvert aux familles avec une psychologue clinicienne tous les 2 à 3 mois : 26 mars, 20 juin, 4 octobre, 12 décembre 2019,
- Ateliers d'art thérapie avec «le cercle de compétences» le 24 octobre (19 jeunes) et le 23 décembre (13 jeunes),
- Organisation de rencontres à thèmes:
 - . Amour, sexualité, droit des femmes le 23 octobre 2019,
 - . A venir : vaccinations et maladies infectieuses 24 janvier 2020, accompagnement psychologique des jeunes le 27 mars 2020.

11. COMMISSION JURIDIQUE :

La commission a tenu 19 réunions en 2019, une toutes les deux semaines sauf périodes de vacances scolaires.

Environ 9 dossiers ont été examinés à chaque réunion, 175 au total, dont une quinzaine avec présence d'une des familles d'accueil des jeunes concernés (certains dossiers ayant été vus lors de plusieurs réunions).

Nous avons eu connaissance du résultat de 21 procédures engagées et suivies par les avocates travaillant avec l'Association concernant des jeunes pris en charge par l'association CAJMA22 :

- 4 devant le juges des tutelles de Saint-Brieuc : 3 refus et 1 décision favorable.
- 12 devant le juge pour enfant de Saint-Brieuc : 7 refus d'ASE ou main levée de placement, 5 placements ASE.
- 4 devant la Cour d'Appel de Rennes, en matière de tutelle : 1 confirmation de tutelle, 1 confirmation refus tutelle ; en matière d'ASE* : 1 confirmation refus ASE ; 1 placement ASE (après refus à Saint-Brieuc).
- 1 devant le Tribunal Administratif de Rennes : 1 annulation d'OQTF** et injonction au préfet de réexamen de la situation du jeune dans délai d'un mois.

Une fiche de suivi et de liaison avec la commission, pour chaque dossier, à destination des familles et liaison, a été établie.

Des fiches pour trois pays : Guinée, Mali, Côte d'Ivoire (textes applicables, vérifications à effectuer pour les documents d'état civil, difficultés rencontrées dans les dossiers des jeunes, jurisprudences utiles, démarches pour demandes de passeport et/ou carte consulaire et dans pour certains pays légalisation de documents), ont été établies en cours d'année et sont en disposition depuis octobre 2019.

* ASE : aide sociale à l'Enfance,

** OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

12. COMMISSION SCOLARITÉ :

Depuis l'été 2018, CAJMA22 organise des cours de soutien scolaire pour les jeunes migrants suivis par le collectif. Nos portes sont aussi ouvertes à tous les autres jeunes migrants mineurs dont tout particulièrement ceux qui sont malheureusement non scolarisés par le CD22.

Durant l'année scolaire 2018/2019, nous avons ouverts des cours sur 6 demi-journées par semaine principalement destinés aux jeunes pris en charge par CAJMA22 et élèves en classe MLDS au lycée Chaptal de Saint-Brieuc (les cours étant limité à une douzaine d'heures par semaine), soit environ une quinzaine de jeunes.

Plus d'une trentaine de bénévoles nous ont rejoints, accueillants eux-mêmes ou non, enseignants ou non. Nous proposons des cours de soutien en français et mathématiques tous niveaux (CP à CAP, avec possibilité aides pour lycée enseignement général).

Le lieu des cours a évolué tout au long de l'année à fin de pouvoir suivre l'effectif grandissant de jeunes : de la salle de l'Orangerie prêtée par la Mairie de Langueux, nous sommes passés à la MJC du Plateau de Saint-Brieuc puis à l'I.U.T. de Saint-Brieuc. A partir de mi-juillet 2019, la Mairie de Saint-Brieuc nous a ouvert les portes de l'Espace Griffon puis de la Petite Salle Robien où nous resterons au moins jusqu'à l'été 2020. Nous avons pu nouer aussi un partenariat avec le Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc.

La commission scolarité suit aussi les dossiers scolaires des jeunes pris en charge par l'association dont le suivi des demi-pensionnats, internats, demandes d'aides,...

13. COMMISSION CULTURE & LOISIRS :

• 44 rendez-vous culturels ou sportifs proposés aux jeunes pendant l'été 2019, un mini-camp organisé en collaboration avec l'association Kengred.

• des collaborations avec la Compagnie de théâtre l'Artère, Culture Zatous, Bonjour Minuit, les Bibliothèques de Saint-Brieuc, Bois Ludik, le Rugby Club Saint-Brieuc,...

• Zoom sur le spectacle « Douar » : Monique Lucas et Diane Giorgis, comédiennes et metteuses en scène, en partenariat avec le Conservatoire de Saint-Brieuc, ont démarré en novembre 2018 le projet « Herbes folles et macadam ». Il s'agit de mettre en place un espace de rencontre à travers la création théâtrale pour des jeunes du conservatoire et des jeunes mineurs étrangers isolés vivant à Saint-Brieuc et sa région, auquel plusieurs jeunes de l'association ont participé. 4 représentations ont été données, le projet est reconduit en 2020.

14. BUDGET :

1 - Les recettes de l'association :

- Dons des adhérents et non adhérents
- Subventions demandées aux communes et collectivités locales sur le territoire de l'agglomération briochine.

2 - Les dépenses de l'association :

- Frais de Transport et déplacement des jeunes
- Frais de nourriture des jeunes en dehors des repas pris dans les familles
- Frais de scolarité
- Frais d'Internat et Demi-pension
- Frais d'hébergement des jeunes en hôtel, auberge de jeunesse ou autres types d'hébergement les 2 ou 3 semaines dans l'année où tout le monde est en vacances en même temps et quand les familles ne peuvent pas les accueillir
- Acquisition d'outils et équipements pour les jeunes en lycées professionnels ou en apprentissage
- Frais occasionnés par les démarches en vue de l'obtention des « papiers » permettant aux jeunes de s'intégrer sur le territoire
- Frais de vêtements
- Frais de santé
- Frais d'assurance individuelle accidents pour couvrir les familles accueillantes et les jeunes accueillis
- Frais d'administration de l'association (essentiellement quelques frais de déplacement)

15. MANIFESTATIONS ET/OU PROJETS :

Plusieurs fois dans l'année, l'association organise des manifestations :

- Rencontre Familles accueillantes ou souhaitant le devenir – avec les jeunes accueillis – sur des thèmes choisis ou avec pour seul but d'échanger sur la vie de l'association et l'action des familles,
- Spectacles à destination de tous en vue de créer du lien et sensibiliser les participants à l'action de l'association : théâtre, musique,...
- Les « cafés CAJMA22 » : moments mensuels de rencontre entre les familles accueillantes et les jeunes,
- Organisation pour les jeunes d'activités, notamment sur les périodes de vacances : sport, piscine, spectacles, loisirs et détente, participation aux festivals,...

16. DES NOMBRES :

- Plus de 50 jeunes suivis par CAJMA22
- dont 26 internes en lycée professionnel ou général
- dont 21 demi-pensionnaires
- dont 4 en situation d'apprentissage

17. BUDGET RÉEL 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60. Achats	2 902,89 €	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
Achat matières et fournitures scolaires	2 124,91 €	Prestations de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures entretien petit équipement			
Autres fournitures et divers	777,98 €		
61. Services extérieurs	8 461,85 €	74. Subventions d'exploitation	8 800,00 €
Sous-traitance générale		Etat : précisez le (s) ministère(s)	
Santé	666,83 €	Région	
Entretien et réparation		Département	
Assurance	4 363,12 €	Communes de l'agglomération et du département	8 800,00 €
Doc° et formalités administratives	3 431,90 €		
Divers			
62. Autres services extérieurs	5 893,64 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions, transports	5 448,92 €	Fonds Européens	
Frais postaux et télécommunications		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires, autres	444,72 €	Autres recettes (précisez)	
63. Impôts et taxes	0,00 €		
Impôts et taxe sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
64. Charges de personnel	0,00 €		
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65. Autres charges de gestion courante	27 856,13 €	75. Autres produits de gestion courante	36 314,51 €
Hébergement	3 049,36 €	Dont cotisations adhésions	
Demi-pensions – repas	10 352,77 €	Dons manuels cotisations et mécénat	36 314,51 €
Internat	14 454,00 €		
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)		78 Reprises /amortissements et provisions	
		79 Transferts de charge	
TOTAL DES CHARGES	45 114,51 €	TOTAL DES PRODUITS	45 114,51 €
Contribution Bénévoles en nature	245 000,00 €	Contribution Bénévoles en nature	245 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	290 114,51 €	TOTAL DES PRODUITS	290 114,51 €

Base Bénévoles : 45 jeunes x 365 jours x 14,90 € (base du Conseil Départemental).



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux
contact@cajma22.fr

www.cajma22.fr

